

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Le deux juin deux mil quinze à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie STIENNE, Pascale VARIN, Sandrine PERRIAU, Caroline RASSET, Marie-Françoise CASTOT, Annabelle LEGRAS, Aude LESEIGNEUR, Corinne VAUCLIN Mrs Michel LEBLANC, Stéphane GONDARD, Gérard DANET, Régis MODARD, Jean - Pierre FLAGUAIS, Nicolas ADAM.

Etaient absents : Mme Nathalie LEVIGNEUX pouvoir à Pascale VARIN

M Emmanuel DUFLO pouvoir à Stéphane GONDARD

M Philippe PECKRE pouvoir à Philippe VINCENT

M Jean – Philippe LECONTE.

Secrétaire de séance : Pascale VARIN

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants,

VU la délibération n° 2014-07-02 du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2014 relatif au choix du mode de gestion du service public d'Assainissement Collectif,

Monsieur le Maire présente son rapport relatif à la procédure de délégation du service public d'Assainissement Collectif.

Au vu de ce rapport, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le choix du délégataire,
- approuver les termes du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif et les documents qui y sont annexés,
- autoriser M. le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

CONSIDERANT :

- qu'en application de la délibération précitée, le Conseil Municipal a adopté le principe de la délégation de service public (affermage) pour la gestion du service d'Assainissement Collectif et a autorisé le Maire à mener la procédure de délégation de service public ;
- qu'à l'issue de cette procédure, qui s'est déroulée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a procédé aux négociations avec les candidats retenus par la Commission de Délégation de Service Public, à savoir les Sociétés VEOLIA Eau, Eaux de Normandie et IKOS Hydra ;

- qu'en application des principes et des critères de jugement des offres indiqués au règlement de consultation remis aux candidats, l'offre de la société VEOLIA Eau est parue la mieux adaptée,
- que M. le Maire a choisi de retenir la société VEOLIA Eau et de lui confier la délégation du service public d'Assainissement Collectif pour une durée de 7,5 années, à compter du 1er juillet 2015.
- qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix au vu, d'une part, du rapport du Maire motivant le choix du délégataire et d'autre part, du projet de contrat (cf. annexes à la présente délibération).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal:

- approuve le choix du délégataire,
- approuve les termes du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif et les documents qui y sont annexés,
- autorise M. Le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

Vote : VOIX POUR : 18 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2016

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises 2016 :

1° - Mme SARREAU/CAJOT Marie

2° - Mme HIS/LEVIGNEUX Nathalie

3° - Mme EON/ DUBUC Martine

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal autorise la modification des comptes suivants :

Compte 2188 = + 766 € pour l'acquisition d'un matériel d'éclairage pour la salle des loisirs

Compte 231 op 413 = - 766 €

Programme 408 - peintures extérieures

Compte 21311 = - 12 012 €

Compte 2313 = + 12 012 €

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire présente les différents devis Peugeot et Renault, et propose de retenir le véhicule Renault Kango ZE d'un montant de 26 100 €. La remise de Renault s'élève à 4 176 €, le bonus

écologique à 6 300 € et la participation de la Région à 5 000 €, Le prix de revient du véhicule s'élève à 8 740. 20 € TTC.

La location de la batterie s'élève à environ 1 051 €/ an, y compris l'assurance pour la batterie.

Il faut prévoir la borne électrique dont le montant est compris entre 1 000 et 2 000 € dont 50 % est pris en charge par la Région et 500 € par Renault.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région.

CONTRAT D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente le contrat de fourniture d'énergie d'EDF Collectivités pour la mairie et salle des loisirs, négocié par M Yannick Petit du PETR de Neufchâtel. Une économie de 5 % sera appliquée pour la commune. Ce contrat est applicable à compter du 1er juillet 2015 pour une durée de deux ans.

REFECTION DU MUR ET DE LA CLOTURE DU PRESBYTERE

Les différents devis sont portés à la connaissance du conseil. Monsieur le Maire propose de retenir celui de Monsieur Ligny pour un montant de 13 408. 20 €

QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité : Monsieur le Maire propose de constituer une commission pour vérifier si les bâtiments communaux sont accessibles aux handicapés : JP Flaguais, M Leblanc P Peckre.

City park : le dossier de subvention parlementaire a été déposé auprès du Ministère de l'Intérieur, nous sommes en attente de la réponse pour commencer les travaux.

Une association du patrimoine a sollicité la mairie pour visiter les locaux ainsi que la chapelle d'Augeville, Pascale Varin propose de les accompagner.

Mme Stienne informe le conseil qu'un projet de patinoire par le biais de la communauté de Communes sera mis en place du 19 au 24/12. L'entrée sera de 2 € par personne. La commune devra prévoir un décor de sapins sur le pourtour.